Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR: 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

DATE DE CONVOCATION						
8 Avril 2022						
*						
NOMBRE DE MEMBRES						
EN EXERCICE 16						
PRESENTS 11						
VOTANTS 13						

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION Nº 08/2022

RAPPORTEE PAR: Sylviane BETTINGER

BUDGET PRIMITIF 2022

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

Les orientations budgétaires pour l'année 2022 ont été débattues en séance du Conseil d'Administration le 8 mars 2022.

Pour ce budget, les résultats de l'exercice 2021 excédentaires pour les 2 sections sont repris par anticipation :

- > 469 773,01 € pour la section de fonctionnement
- > 84 183,80 € pour la section d'investissement

Par obligation, les restes à réaliser de l'exercice 2021 sont également repris dans ce budget primitif.

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 399 466 €.

Les dépenses sont composées du :

- ➤ Chapitre 011 Charges à caractère générale : 343 000 €
 - Poursuite de l'amélioration de qualité de service dans les structures petite enfance, dont 43 000 € de nouvelles dépenses financées dans le cadre de l'AMI.
 - Poursuite de l'externalisation des prestations repas aux haltes-garderies et le recours à un prestataire pour l'entretien des structures Petite enfance.
- Chapitre 012 Charges du personnel : 1 940 500 €

Des évolutions réglementaires obligatoires :

- Les avancements d'échelons et de grades
- La poursuite de l'application du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). OU des besoins du CMAS :
- Le remplacement d'agents en maladie ou congés de maternité
- le recrutement d'animateurs pour les CAS.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion: 18 050 €, dont
 Les colis et bons de Noël aux ainés pour 16 700 €
 Les aides aux colonies de vacances et aux personnes en difficulté pour 1 200 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles: 1 000 €
- Des amortissements d'un montant de 38 500 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues : 30 916 €

Les recettes comprennent notamment le :

- Chapitre 002 -Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 435 166 €, qui s'explique par l'encaissement en 2021 de solde de subvention 2020 et du report de certaines embauches.
- Chapitre 013- Atténuation de charges (les remboursements sur rémunérations du personnel) pour 23 000 €.
- > Chapitre 70 Produit des services pour 132 300 €.
- ➤ Chapitre 74 Dotations et subvention
 - o La subvention de la Ville pour un montant de 1 240 000 €.
 - o Les prestations CAF et autres subventions de fonctionnement pour un montant de 569 000 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES			RECETTES			
023	Vir. section investissement	26 500	002	Résultat fonctionnement	435 166		
022	Dépenses imprévues	30 916	<u> </u>				
011	Charges générales	343 000	013	Atténuations de Charges	23 000		
012	Frais de personnel	1 940 500	70	Produits du domaine part. familles	132 300		
65	Autres charges de gestion	18 050	74	Dotations et subventions CAF prestations et CEJ Commune	569 000 1 240 000		
66	Charges financières	1 000	75	Autres produits de gestion			
67	Charges exceptionnelles	1 000	77	produits exceptionnels	: -		
042	Amortissements	38 500					
		2 399 466			2 399 466		

2) Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 309 595 €.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les reports des dépenses engagées en 2021 soit 237 796 €
- l'acquisition de mobilier et d'équipements pour les différentes structures du CMAS pour un montant global de 27 300 €
- un complément de subvention d'équipement à la ville pour les travaux effectués sur les structures petite enfance appartenant à la ville mais mis à disposition du CMAS pour 42 000€
- des dépenses imprévues de 2499 €

Concernant les recettes d'investissement figurent :

- le résultat de l'exercice 2021 de 84 183 €
- le besoin de financement des restes à réalisés de 34 607 €
- les reports des recettes engagées en 2021 d'un montant de 119 005 €
- les recettes de FCTVA pour 6 800 €
- les opérations d'amortissement, d'un montant de 38 500 €

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

	DÉPENSES	
001	Résultat investissement	
	Reports 2021	237 796
020	Dépenses imprévues	2 499
2183	Matériel de bureau et informatique	800
2184	Mobilier	23 000
2188	Matériel divers	2 700
2188	Matériel divers -AMI	800
20412	Subv. équipement versée à la ville pour travaux crèches	42 000
*		309 595

	RECETTES	
001	Résultat investissement	84 183
1068	Besoin financ. RAR	34 607
021	Vir. Du fonctionnement	26 500
	Reports 2021	119 005
	FCTVA	6 800
	¥	
		-
040	Amortissements	38 500
		309 595

Après saisine de la Commission des Finances du 12 avril 2022,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des voix :

• APPROUVE le Budget Primitif 2022 du CMAS de La Chapelle Saint Luc.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	13			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Président,

la Vice-Présidente

Sylviane BETTINGER

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CMAS

Le budget est voté par nature. Il comporte une présentation fonctionnelle (Article L2312-3 du CGCT)

Les crédits sont votés par chapitre. (Possibilité de vote par article si le conseil le décide) (Article L2313-2 du CGCT)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chanitra	RECEITES		
Chapitre 013 -	Atténuation de charges		23 000 €
010	POUR		13
	ABSTENTION		
	CONTRE		
Chapitre 70	n		
-	Vente produits fabriqués, prestations de service		132 300 €
	POUR		13
	ABSTENTION		
	CONTRE		
Chapitre 74	4		•
. =	Dotations, subventions et participations		1 809 000 €
	POUR		13
	ABSTENTION		
*	CONTRE		
TOTAL DE	S RECETTES REELLES		1 964 300 €
Chapitre			0.0
042 -	Opérations d'ordre - transfert entre sections		0 € 13
	POUR		. 13
	ABSTENTION CONTRE		
mom (r. p.n.			0.0
TOTAL DE	S RECETTES D'ORDRE		0 €
Chapitre			
002 -	Résultat reporté		435 166 €
	POUR		13
	ABSTENTION		
	CONTRE		
	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2	200 466 0
CUMULE	LS.	2	399 466 €

DEPENSES

Chapitre		242 000 6
011 -	Charges à caractère général	343 000 €
	POUR	13
	ABSTENTION	•
67. 4.	CONTRE	
Chapitre 012 -	Evais de neuseauel et cheuses essimilées	1 040 500 6
012 -	Frais de personnel et charges assimilées POUR	1 940 500 € 13
	ABSTENTION	
•	CONTRE	
Chapitre		
022 -	Dépenses imprévues	30 916 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre		**************************************
023 -	Virement à la section d'investissement	26 500 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chanitus (
Chapitre 6	Autres charges de gestion courante	18 050 €
	POUR	13
4	ABSTENTION	12
	CONTRE	
CI 1.	•	
Chapitre 6		1 000 €
	Charges financières	13
	POUR	1.3
	ABSTENTION	,
· _i_	CONTRE	
Chapitre 6		1 000 (
	Charges exceptionnelles	1 000 € 13
	POUR	. 13
	ABSTENTION	•
TOTAL D	CONTRE ES DEPENSES REELLES	2 360 966 €
IOIALD	es defenses redelles	2 300 900 €
Chapitre		
042 -	Opérations d'ordre - transfert entre sections	38 500 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
	ES DEPENSES D'ORDRE	38 500 €
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.000 455
CUMULI	CES	2 399 466 €

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 021 -	Virement de la section de fonctionnement	26 500 €
	POUR	. 13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre 10 -	Dotations, fonds divers et réserves	6 800 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre 13 -	Subventions d'investissement	0 €
•	POUR	13
	ABSTENTION	-
	CONTRE	
TOTAL DES RI	ECETTES REELLES	33 300€
Chapitre 040 -	Opérations d'ordre - transfert entre sections	38 500 €
- · ·	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
ГОТАL DES RI	ECETTES D'ORDRE	38 500 €
Chapitre 001	Résultat investissement	84 183 €
1.	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre 10 -	Excédent de fonctionnement capitalisé	34 607 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
	Total des restes à réaliser	119 005 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CUIU EES	ATEN CALL ERN EN ELLI ENN EENNEUTEELLE	200 505 C

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h31 Réference de l'AR: 010-261000798-20220412-08_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

DEPENSES

Chapitre 204 -	Subventions d'équipement versées	42 000 €
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre 21 -	Immobilisations corporelles	27 300 €
,	POUR	13
•	ABSTENTION	
	CONTRE	
Chapitre 020 -	Dépenses imprévues	2 499 €
- -	POUR	13
•	ABSTENTION	
	CONTRE	
TOTAL DES DE	PENSES REELLES	71 799 €
Chapitre 040 -	Opérations d'ordre - transfert entre sections	0€
	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
TOTAL DES DE	PENSES D'ORDRE	0 €
	total des restes à réaliser	237 796 €
•	POUR	13
	ABSTENTION	
	CONTRE	
TOTAL DES I	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CUMULEES		309 595 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

DATE DE CONVOCATION 8 Avril 2022 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRESENTS 11 VOTANTS 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION N° 09/2022 RAPPORTEE PAR: Aïcha HIMEUR

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h32 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-09_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements public sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des effectifs et pour faire suite à une organisation administrative et à une modification réglementaire, il convient donc de le faire évoluer.

Filière Administrative:

 Création d'1 poste d'attaché principal à 14/35^{ème} pour le recrutement de la Directrice du CMAS

Filière Médico-Sociale:

- Création de 8 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale suite aux modifications réglementaires
- Création de 7 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure suite aux modifications réglementaires

Après saisine de la Commission des Finances du 12 avril 2022,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des voix :

- ADOPTE les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	13			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Président,

La Vice-Présidente

Sylviane BETTINGER

Le 31/03/2022

TABLEAU DES EFFECTIFS - CA Avril 2022

Ancienne répartition des postes pourvus ou vacants			Nouvelle répartition des postes pourvus ou vacants				
	Pourvu	Vacant	Total général		Pourvu	Vacant	Total général
Administrative	8	13	21	Administrative	9	13	22
Adjoint administratif	1	3	4	Adjoint administratif	2	2	4
Adjoint adm pcpal 2e cl	3	2	5	Adjoint adm pcpal 2e cl	1	4	5
Adjoint adm pcpal 2e cl (30h)		1	1	Adjoint adm pcpal 2e cl (30h)		1	1
Adjoint adm pcpal 1e cl	2	4	6	Adjoint adm pcpal 1e cl	4	2	6
Attaché		1	1	Attaché		1	1
Attaché Principal (14h)		0	0	Attaché Principal (14h)		1	1
Rédacteur	1	1	2	Rédacteur	1	1	2
Rédacteur pcpal 2e cl		1	1	Rédacteur pcpal 2e cl		1	1
Rédacteur pcpal 1e cl	1		1	Rédacteur pcpal 1e cl	1		1
Animation	6	3	9	Animation	6	3	9
Adjoint animation	2	1	3	Adjoint animation	2	1	3
Adjoint animation (27 h)	1		1	Adjoint animation (27 h)	1		1
Adjoint d'animation princ 2d (27h)	1		1	Adjoint d'animation princ 2d (27h)	1		1
Adjoint d'animation princ 2cl		1	1	Adjoint d'animation princ 2cl		1	1
Adjoint d'animation princ 1cl		1	1	Adjoint d'animation princ 1cl		1	1
Animateur	2		2	Animateur	2		,2
Hors Filière	10	2	12	Hors Filière	8	. 4	12
Assistantes Maternelles	10	2	12	Assistantes Maternelles	8	4	12
Médico-Sociale	12	7	19	Médico-Sociale	15	19	34
Agent social		2	2	Agent social	2		2
Auxiliaire de puér pcpal 2ème cl	5	3	8 ,	Auxiliaire de puér pcpal 2ème d	5	3	8
Auxiliaire de puér pcpal 1ère cl	6	1	7	Auxiliaire de puér pcpal 1ère cl	7		7
Auxiliaire de puériculture de classe normale		0	, 0	Auxiliaire de puériculture de classe normale		8	8
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		0	0	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		7	7
Puéricultrice Classe Normale	1	1	2 .	Puéricultrice Classe Normale	1	1	2
Social	∛8	9	17	Social	8	9	17
Educateur Jeunes Enfants		7	7	Educateur Jeunes Enfants 2ème		7	7
2ème Classe				Classe			
Educateur Jeunes Enfants 1ère Classe		1	1	Educateur Jeunes Enfants 1ère Classe		. 1	1
Educateur Jeunes Enfants	8	1.	9	Educateur Jeunes Enfants	8	1 -	9
Technique	" 2 ⊹	2	4	Technique	2	2	4
Adjoint technique		1	1	Adjoint technique		1	1
Adjoint tech pcpal 2ème cl	1	1	2	Adjoint tech pcpal 2ème cl	1	1	2
Agent de maîtrise	1		1	Agent de maîtrise	1		1
Total général	46	36	82	Total général	48	50	98

Copie pour impression Réception au contrôle de légalíté le 14/04/2022 à 10h32 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-09_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRESENTS 11 VOTANTS 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION Nº 10/2022

RAPPORTEE PAR: Marie-Claude DEFONTAINE

RÉMUNÉRATION

DES ASSISTANTES MATERNELLES

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h39 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-10_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

La délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2008 fixe les modalités de rémunération des assistantes maternelles applicables depuis le 1^{er} janvier 2009.

Il vous est proposé de modifier ces modalités en prenant en considération la technicité des assistantes maternelles à travers le nombre d'années d'ancienneté acquises lorsqu'elles sont exercées auprès d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) lui-même rattaché à un établissement public d'une collectivité territoriale selon le barème suivant :

	Indemnité totale annuelle brute	Coefficient de rémunération associé (coefficient arrondis)*
0 à 4 années d'ancienneté/technicité		0,281
5 à 9 années d'ancienneté/technicité	120 €	0,286
10 à 14 années d'ancienneté/technicité	220 €	0,290
15 à 19 années d'ancienneté/technicité	300 €	0,293
20 à 24 années d'ancienneté/technicité	360 €	0,296
25 années d'ancienneté/technicité et au delà	420 €	0,298

La technicité acquise l'année N est indemnisable à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1, selon les montants définis ci-dessus, à l'exception de l'année 2021.

Ainsi, il est proposé de modifier le calcul de salaire de base fixe mensuel comme suit :

A - Salaire de base pour un enfant accueilli avec une ancienneté strictement inférieure à 5 années :

[(SMIC horaire brut en vigueur X	[0,281**) + 0,02] X 45 heures	(ou plus si contrat supérieur	r à 45
	heures) X 52 semaines		

12 mois

B - Salaire de base pour un enfant accueilli avec une ancienneté égale ou supérieure à 5 années :

[(SMIC horaire brut en vigueur X coefficient de rémunération*) + 0,02] X 45 heures (ou plus si contrat supérieur à 45 heures) X 52 semaines

12 mois

C – Salaire de base pour le 2ème enfant accueilli :

[(SMIC horaire brut en vigueur X 0.281) + 0.02] X 45 heures (ou plus si contrat supérieur à 45 heures) X 52 semaines

12 mois

^{**} Conformément au décret n°2006-627 du 29 mai 2006 relatif aux dispositions du code du travail, le montant minimal de rémunération des assistantes maternelles ne peut être inférieur à 0,281 fois le montant du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) par enfant et par heure d'accueil.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h39 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-10_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

D - Salaire de base pour le 3ème enfant accueilli :

[(SMIC horaire brut en vigueur X 0.281) + 0.02] X nombre d'heures d'accueil X 52 semaines

12 mois

¹Nombre d'heures d'accueil le plus faible des trois enfants accueillis par l'assistante maternelle

Exemple:

Pour une assistante maternelle accueillant un enfant et justifiant d'une ancienneté de 15 à 19 années (indemnité de technicité de 300 ϵ brut par an, soit 25 ϵ brut par mois), la rémunération brute mensuelle est de 608.08ϵ et s'obtient comme suit :

 $[(10.57 \times 0.293129151) + 0.02] \times 45$ heures $\times 52$ semaines

12 mois

Après saisine du Comité Technique lors de sa séance du 31 mars 2022,

Après saisine de la Commission des Finances du 12 avril 2022,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des voix :

- ABROGE la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2008 portant sur les modalités de rémunération des assistantes maternelles.
- ADOPTE les modalités de rémunération telles qu'exposées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	13			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Pour le Président,

Le Président

La Vice-Présidente

Sylviane BETTINGER

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h39 Réference de l'AR: 010-261000798-20220412-10_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRESENTS 11 VOTANTS 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION Nº 11/2022

RAPPORTEE PAR: Sylviane BETTINGER

REPAS DES AÎNÉS

GRATUITÉ POUR LES MEMBRES

DU COMITÉ DES SENIORS

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h40 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-11_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

Le comité des seniors participe activement à la mise en œuvre de la politique communale en faveur des seniors. Ses membres, au-delà des réunions du comité, sont présents de l'enregistrement des inscriptions au repas annuel, à l'organisation de celui-ci, mais aussi lors de la distribution des bons d'achats et des colis pour Noël.

Ils sont également mobilisés lors du déclenchement du plan canicule ou plan grand froid pour venir en soutien des agents dans les actions à mener auprès des administrés les plus vulnérables.

Afin de les remercier pour leur investissement, il est proposé de leur offrir le repas des aînés organisé sur deux journées, les 26 et 27 avril 2022, au Centre Culturel Didier Bienaimé.

Après saisine de la Commission des Finances du 12 avril 2022,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des voix :

- ACCORDE la gratuité du repas des seniors aux membres du comité des seniors.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

×	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND
				PAS PART
VOTE			250	
	13			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président.

Le Président,

La Vice-Présidente

Sylviane BETTINGER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

DATE DE CONVOCATION 8 Avril 2022 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRESENTS 11 VOTANTS 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION Nº 12/2022

RAPPORTEE PAR: Aïcha HIMEUR

INFORMATION DU PRÉSIDENT:

DONS DU CMAS A L'AUBERGE DE JEUNESSE DE

ROSIERES AU PROFIT DES FAMILLES

UKRAINIENNES

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h56 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-12_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

Le CMAS de La Chapelle Saint-Luc dispose d'un stock de matériel de puériculture et de jouets qui ne sont plus utilisés par les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Aussi pour faire face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine et sensible aux drames humains que ce conflit engendre, le CMAS a apporté son soutien et sa solidarité aux familles Ukrainienne accueillies à l'Auberge de Jeunesse de Rosières en faisant dons de matériel de puériculture et de jouets.

Le Conseil d'Administration PREND ACTE de cette information.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président, Le Président,

La Vice-Présidente

Sylviane BETTINGER

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h12 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-07_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance ouverte à 17h40 est présidée par Madame Sylviane BETTINGER, La Vice-Présidente,

DATE DE CONVOCATION 8 Avril 2022 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRESENTS 11 VOTANTS 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sylviane BETTINGER, Mme Marie-Claude DEFONTAINE, Mme Aïcha HIMEUR, M. Mohamed Lamine FATY, Mme Suzanne GIMENEZ, M. Vincent RICHARD, Mme Annie-Claude DARDE, Mme Marie-Line OLIANAS, Mme Louise GESNOT, Mme Yvette EBEL, M. Jean-Louis DEFONTAINE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

M. Le Président (donne pouvoir à Mme Sylviane BETTINGER), Mme Ulku YANIK, Mme Elisabeth GRANDPIERRE (donne pouvoir à Mme Marie-Claude DEFONTAINE), Mme Hania KOUIDER SAHED.

ETAIT ABSENTE:

Mme Maria CHACON.

M. Jean-Louis DEFONTAINE a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION Nº 07/2022

RAPPORTEE PAR: Sylviane BETTINGER

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021

AU BUDGET PRIMITIF 2022

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h12 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-07_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

L'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice peuvent être repris de façon anticipée au budget primitif.

Ils doivent alors faire l'objet d'une fiche de calcul certifiée du comptable accompagnée de l'état des restes à réaliser.

Concernant l'exercice budgétaire 2021 du CMAS de La Chapelle Saint Luc,

Le résultat de fonctionnement s'établit à + 469 773,01 ∈ Le résultat d'investissement s'établit à + 84 183,80 ∈ Le solde des restes à réaliser s'établit à - 118 790,36 ∈

A affecter comme suit:

• Résultat de fonctionnement reporté (compte R002) :

435 166,45 €

• Résultat d'investissement (compte R001) :

84 183,80 € 34 606,56 €

Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)
 (Le besoin de financement des restes à réaliser est couvert par l'excédent d'investissement)

Après saisine de la Commission des Finances du 12 avril 2022,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des voix :

• APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2021 au budget primitif 2022 du CMAS

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	13			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Pour le Président,

Le Président,

La Vice-Présidente

Sylviene BETTINGER

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h12 Réference de l'AR : 010-261000798-20220412-07_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
Opérations de l'exercice 2020	42 043,21	46 400,53	2 121 668,16	2 555 339,00	2 163 711,37	2 601 739,53
RESULTAT EXERCICE 2020		4 357,32		433 670,84		438 028,16
RESULTAT CUMULE EXERCICE 2019		79 826,48		36 102,17		115 928,65
RESULTAT CUMULE AVANT RAR		84 183,80		469 773,01		553 956,81
RAR 2019 (Restes à réaliser)	, 237 795,36	119 005,00				-118 790,36
RESULTATS DÉFINITIFS		-34 606,56		469 773,01		435 166,45

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/04/2022 à 10h12 Réference de l'AR: 010-261000798-20220412-07_2022-DE Affiché le 14/04/2022 - Certifié exécutoire le 14/04/2022